

COMMUNIQUE DE PRESSE

MODIFICATION DU TAUX UNITAIRE DU CHEVAL FISCAL

L'augmentation du taux unitaire du cheval fiscal de la taxe sur les certificats d'immatriculation, votée par l'assemblée du conseil régional Languedoc- Roussillon Midi-Pyrénées le 26 mai 2016, prendra effet **à compter du 1^{er} août 2016** et non pas du 1^{er} juillet comme annoncé précédemment.

La gratuité pour les véhicules à énergie propre est maintenue.

Le tarif des taxes parafiscales n'a pas été modifié.